

Tourisme et cadre de vie

**Le Palmarès 2022 des « Villes et Villages Fleuris » d'Occitanie dévoilé à l'issue des Assises Régionales du Cadre de Vie**

Organisées par le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL), les 2<sup>èmes</sup> Assises Régionales du Cadre de Vie se dérouleront le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 au Lycée agricole Charlemagne de Carcassonne avant de s'achever par la cérémonie de remise des prix 2022 du label « Villes et Villages Fleuris » d'Occitanie.

« *J'embellis donc je participe à l'attractivité de l'Occitanie* », tel sera le fil conducteur des 2<sup>èmes</sup> Assises Régionales du Cadre de Vie au cours d'une matinée d'échange sur les enjeux d'attractivité que rencontrent les **220 communes d'Occitanie engagées dans le label Villes & Villages Fleuris** et qui ancre résolument la destination dans une transition ambitieuse : devenir plus responsable, plus qualitative et donc encore plus attrayante, à la fois pour les touristes mais également pour ses habitants.

Parmi quelques pistes de réflexions, les problématiques suivantes seront abordées :

- En quoi le label Villes & Villages, qui a fêté ses 60 ans, contribue-t-il aujourd'hui à l'attractivité de l'Occitanie et de ses territoires pour les habitants et touristes ?
- Comment faire face aux aléas climatiques et crises successives qui challengent de plus en plus les communes et territoires et mettent à rude épreuve leur capacité à maintenir leur attractivité ?
- Quelles solutions existent et quelles bonnes pratiques en Occitanie (et ailleurs) pour contribuer, chacun à son échelle, à l'attractivité de sa destination ?

A l'issue de ces échanges, la cérémonie du « Palmarès 2022 Villes & Villages Fleuris d'Occitanie », animée par **Jean Pinard**, Directeur du CRTL, sera l'occasion de remettre les prix des **27 communes lauréates en 2022** et des **cinq prix spéciaux du jury**. Ainsi, pour 2022, parmi les communes visitées, **10 communes accèdent au label 1 Fleur, 15 communes accèdent au label 2 Fleurs, 2 communes accèdent au label 3 Fleurs tandis que 3 communes sont confirmées au label 4 Fleurs.**

**Vincent Garel**, Président du CRTL, qui interviendra en ouverture et en clôture de cette journée, rappelle que « *l'amélioration du cadre de vie accompagnant la labellisation des 'Villes et villages fleuris' est une démarche en résonance avec la recherche d'une offre touristique axée autour d'un tourisme durable et respectueux de la nature* » tout en soulignant que « *dans un contexte croissant de compétitivité des territoires, les communes labellisées 'Villes et Villages Fleuris' se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorable à l'attractivité touristique et résidentielle. Cette valeur ajoutée constitue un élément fort qui motive les élus des collectivités à participer au processus de labellisation* ».

Le CRTL accompagne les collectivités locales dans leur démarche de certification. Il anime également le jury régional, lequel assure la campagne de visites des communes engagées selon un cycle triennal. Les collectivités primées en 2022 remettront donc leur titre en jeu en 2025. En Occitanie, **220 communes sont d'ores et déjà labellisées** (de 1 à 4 fleurs).

**Les 10 nouvelles communes « 1 Fleur »** 

**Aude** : Cabrespine, Saint Michel de Lanes - **Haute-Garonne** : Luscan, Saint Orens de Gameville – **Gers** : Lasséran, L'Isle-Jourdain, Montréal du Gers - **Hautes-Pyrénées** : Labatut-Rivière - **Pyrénées-Orientales** : Saint-Nazaire - **Tarn-et-Garonne** : Lapenche

Les 15 nouvelles communes « 2 Fleurs »



**Aveyron** : Le Fel, Saint Salvadou – **Gard** : Saint Privat des Vieux - **Haute-Garonne** : Frouzins - **Gers** : Eauze - **Hérault** : Ganges – **Lozère** : Les Salelles - **Hautes-Pyrénées** : Aulon, Lannemezan, Omex, Viscos - **Pyrénées-Orientales** : Arles sur Tech, Prades – **Tarn** : Burlats, Lautrec

Les 2 nouvelles communes « 3 Fleurs »



**Hérault** : Montpellier – **Tarn** : Le Vintrou

Les 3 communes confirmées au Label « 4 Fleurs »



**Gers** : Ordan-Larroque – **Hautes-Pyrénées** : Tarbes – **Tarn** : Albi

Les 5 Prix spécifiques

**PRIX "VALORISATION DU CADRE DE VIE"**

remis par les CAUE Ariège et Gers à Saint Michel de Lanes (Aude) et Roques (Gers)

**PRIX "ACTIONS PEDAGOGIQUES"**

remis par le CFAAH Toulouse Auzeville et l'EPLEFPA Castelnaudary à Colomiers et à son Centre de Loisirs du Cabirol (Haute-Garonne) et à Ganges (Hérault)

**PRIX « SANTÉ VÉGÉTALE »**

remis par FREDON Occitanie à Villeneuve-lez-Avignon (Gard)

**PRIX « JARDINIER »**

remis par HORTIS à Charles Raffanel de L'Isle-Jourdain (Gers)

**PRIX « OCCITALITÉ »**

remis par le CRTL à Lasséran & l'Association « Lou Rigaou et ses Amis » (Gers)

[Voir le programme détaillé de la journée](#)

Le 29 novembre 2022

Contacts Presse : [Espace Presse CRTL](#)

Sophie PELLEGRIN-PONSOLE ou Patrick FONTANEL 05 61 13 55 16 [presse@crtoccitanie.fr](mailto:presse@crtoccitanie.fr)